

Jean-Pierre Barbier
Président du Département
Député de l'Isère



Monsieur Jean-François Deldicque
Maire de Saint-Clair-de-la-Tour
Place de la mairie
38110 Saint-Clair-de-la-Tour

Grenoble, le 02 MARS 2017

Réf. CAB/VM/E-161221/AR-17006998

Monsieur le Maire,

Par un courriel en date du 20 décembre dernier, vous appelez mon attention sur les nouveaux horaires du bureau de poste de votre commune.

J'étais alors intervenu auprès du directeur du réseau La Poste en Isère afin de lui faire part de la situation de votre commune, souhaitant qu'un compromis puisse être trouvé.

Vous trouverez sa réponse ci-jointe à ce courrier.

Espérant que des solutions adaptées aux besoins des habitants puissent être mises en œuvre, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Cordialement



Jean-Pierre Barbier

Pièce-jointe : courrier de M. Martin Hagenbourger, directeur du réseau de La Poste en Isère.



LA POSTE
Direction du Réseau La Poste de l'Isère



COPIE POUR
INFORMATION



Monsieur Jean Pierre BARBIER
Président du département
Député de l'Isère
7 rue Fantin Latour
BP 1096
38022 GRENOBLE CEDEX

Grenoble, le 14 Février 2017

Référence : Votre courrier référencé CAB/VM/E-161220

Monsieur le Président

Votre courrier du 2 Février dernier sur la réorganisation du bureau de Poste de Saint Clair de La Tour a retenu toute mon attention.

Comme vous le savez, l'importance de la montée en charge d'Internet dans les opérations postales courrier et banque entraine une diminution importante de la fréquentation des bureaux de Poste, aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. Cette évolution du trafic nous conduit tous les deux ans à réfléchir à des adaptations dont le seul objet est à la fois de trouver comment améliorer l'accessibilité et comment mettre en adéquation les moyens humains avec les besoins clients.

Dans ce contexte, j'ai rencontré Monsieur Deldicque le 21 juin 2016 pour l'informer du démarrage de notre adaptation qui devait aboutir fin 2016 à une modification de nos organisations. Lors de cette rencontre dans les locaux de la Mairie, nous avons exposé à Mr le Maire, et à des membres du collectif déjà créé, le contexte à la fois du Groupe La Poste et plus précisément du bureau de St Clair de La Tour à savoir : 50 clients par jour en 2014, 40 en 2016 sans aucune modification horaire sur la période pour une ouverture quotidienne de 6h45 soit en moyenne un client toute les 10 minutes.

Nous avons alors exposé à Monsieur le Maire qu'une adaptation horaire était obligatoire face à cette décroissance de la fréquentation et du chiffre d'affaire lié.

Monsieur le Maire nous a alors fait part de son souhait d'administrer un questionnaire pour recueillir les souhaits des habitants de la commune. Nous en avons pris acte et demandé à Monsieur Le Maire de nous faire part de ses conclusions pour la rentrée afin que nous puissions intégrer si possible les éléments d'analyse.

Le 28 Novembre 2016, à notre demande, nouvelle rencontre avec Monsieur le Maire à qui nous avons présenté le volume de baisse horaire envisagé. A cette date, nous n'avions aucun document synthétique de retour du questionnaire Notre mise en œuvre a par ailleurs été décalée entre autre pour pouvoir éventuellement intégrer les éléments issus du questionnaire. La proposition qui a été faite à Monsieur le Maire est la suivante :

Adresse Emetteur : 11 Bd Maréchal Lyautey - BP 1086 - 38021 GRENOBLE Cédex 1
La Poste - Société Anonyme au capital de 3 800 000 000 euros - 356 000 000 RCS Paris
Siège social : 9 Rue du Colonel Pierre Avia - 75757 PARIS CEDEX 15 - Tél. : 3631 - www.laposte.fr



LA POSTE
Direction du Réseau La Poste de l'Isère

-maintien de la présence postale sur une amplitude horaire hebdomadaire de 14h45
-ouverture simultanée d'un relais Poste commerçant dans la superette VIVAL voisine ouverte 49h30 par semaine.

Aucune évolution de statut de La Poste n'est envisagée dans la mesure où cette évolution n'est possible que par décision du Maire de la commune.

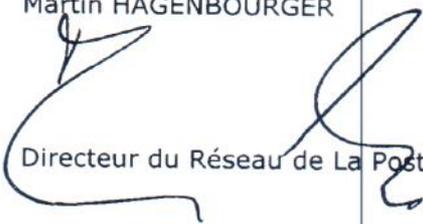
Lors d'une nouvelle rencontre le 7 février dernier, confirmation de cette proposition a été faite à Monsieur le Maire et nous attendons sa réponse. Cette proposition répond aux contraintes de La Poste et de la commune, à savoir maintenir un point de contact postal mais aussi augmenter l'accessibilité aux services de La Poste par le biais de la mutualisation avec un commerce de proximité ; Cette accessibilité est encore renforcée par la présence à 2,5km du bureau de Poste de La Tour du Pin , ouvert 40h par semaine. Nous sommes en attente de la décision de Monsieur le Maire car notre organisation devra se mettre en place au 1^{er} avril prochain.

A Saint Clair de La Tour, comme ailleurs, aucune évolution du statut du point de contact ne se fera sans l'accord de Monsieur le Maire et à ce titre nous respecterons à la lettre le nouveau contrat de présence Postale, comme nous avons respecté le précédent, y compris pour les adaptations horaires.

Je reste cependant convaincu que la mutualisation avec un commerce de proximité, ou avec les collectivités locales ou encore avec les établissements de l'économie solidaire et sociale reste la meilleure solution pour les habitants.

Espérant avoir répondu à votre attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président l'expression de mes sincères salutations.

Martin HAGENBOURGER



Directeur du Réseau de La Poste de l'Isère